



# 41. Allalin-Rennen

## 24 & 25 Mars 2023



## Règlement

1. Les courses de l'Allalin se déroulent dans la région située entre Mittelallalin (3550m) et Saas-Fee (1800) et sont considérées comme les plus hautes descentes des glaciers du monde.
2. Seul le comité d'organisation des courses de l'Allalin décide des éventuelles modifications à apporter au présent règlement.
3. Le tracé est identique aux pistes existantes et ne fait pas l'objet d'une préparation spéciale.
4. Toutes les portes du parcours doivent être franchies.
5. Sur le glacier, le bord de la piste est marqué par du matériel de barrage, des fanions et d'autres éléments similaires aux endroits où la visibilité est réduite (tracé officiel). Il n'est permis de skier qu'à l'intérieur du parcours balisé. L'organisateur des courses de l'Allalin décline expressément toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit en dehors de la piste balisée. En cas de sortie du tracé officiel, le coureur sera disqualifié.
6. Les participants s'engagent à adapter leur vitesse aux conditions et à skier à vue. Pour le reste, les règles générales de la FIS s'appliquent, en particulier la règle FIS n° 2 (maîtrise de la vitesse et de la conduite). Les instructions des commissaires de piste munis de drapeaux doivent être strictement respectées.
7. La direction de course est seule habilitée à raccourcir, déplacer, interrompre ou annuler les courses pour des raisons de sécurité telles que la visibilité, le manque de neige, etc. Pour les descentes non disputées, 50% des frais d'inscription seront remboursés aux participants, exclusivement pendant les jours de course au bureau des courses. Un remboursement (également de 50%) pour cause de maladie ou d'accident ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical.
8. Le participant doit impérativement respecter l'heure de départ. Le dossard doit être porté de manière visible pendant toute la course.
9. Les courses d'entraînement sur la piste sont interdites pour des raisons de sécurité. Les informations concernant les possibilités d'entraînement sont affichées au bureau de la course.
10. Le port du casque est obligatoire pour tous les participants et pour toutes les courses.
11. Les combinaisons de course sont interdites pour les courses FUN (équipes de loisirs). La fin de la course (arrivée) est fixée à une heure après le dernier départ effectif. Les temps sont chronométrés, mais seuls les costumes sont récompensés.
12. Chaque participant est tenu de s'assurer contre les accidents. Le comité d'organisation décline expressément toute responsabilité en cas d'accident. Aucune assurance journalière ne peut être souscrite par l'intermédiaire de l'organisateur.



## 41. Allalin-Rennen

### 24. & 25. März 2023



13. Les courses de l'Allalin (alpin et snowboard) sont disputées dans les catégories suivantes :

|                              |                                                         |
|------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Elle + Lui - Descente        | Cat. A Dames et hommes à partir de 16 ans.              |
| Descente par équipe/club     | Cat. B1 3-5 participants par équipe à partir de 18 ans. |
| Descente par équipe/club FUN | Cat. B2 3-5 participants par équipe à partir de 16 ans. |
| Course Allalin (individuel)  | Cat. C/F Femmes/Hommes 18-35 ans                        |
|                              | Cat. D/G Dames/Hommes 36 - 49 ans                       |
|                              | Cat. E Hommes 50 - 59 ans                               |
|                              | Cat. H Femmes à partir de 50 ans                        |
|                              | Cat. I Hommes à partir de 60 ans                        |

14. Le nombre de participants aux courses de l'Allalin est limité :

|                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Descente Elle + Lui           | 300 couples Alpin              |
| Descente par équipe/club      | 180 équipes alpin/30 snowboard |
| Courses Allalin individuelles | 1100 Alpin/100 Snowboard       |

15. L'insigne "Allalin" n'est remis que lors des courses individuelles dames/hommes :

Or : tous les vainqueurs des catégories.  
Argent : + 30% des participants classés de chaque catégorie.  
Bronze : +60% des participants classés de chaque catégorie.

16. Toute infraction au présent règlement entraîne l'exclusion de la course.

17. Si le présent règlement ne prévoit pas d'autres dispositions, les dispositions du Règlement Suisse des Compétitions (RSC) s'appliquent.

18. En s'inscrivant par écrit, le participant accepte le règlement et les conditions générales. dispositions dans leur intégralité.